

Comment l'Église de France exfiltre en silence ses prêtres pédophiles

PAR DAPHNÉ GASTALDI, MATHIEU MARTINIERE ET MATHIEU PÉRISSE
ARTICLE PUBLIÉ LE SAMEDI 28 MAI 2016

“Congés sabbatiques”, mutations silencieuses à la campagne ou à l'étranger, réintégrations et promotions dans une nouvelle paroisse ou un autre diocèse. C'est un véritable mode opératoire que l'on observe dans la majorité des affaires de pédophilie au sein de l'Église de France. Dans le silence des évêchés, sans que la justice civile ne soit saisie.

Nous l'avons retrouvé dans l'annuaire 2016 du diocèse de Lyon. À la rubrique « ministère extradiocéssain ». Le père Jean-Marc Desperon, mis en examen à Montauban pour agression sexuelle sur mineur le 23 avril dernier à la suite de **notre enquête**, avait été exfiltré en catimini, vingt ans plus tôt, de Lyon vers le Tarn-et-Garonne. Officiellement, pour veiller au chevet de son père malade, dans la campagne du nord de Toulouse. Officieusement, car les premières alertes de parents, évoquant une lourde emprise psychologique sur leurs enfants, étaient remontées jusqu'au sommet de l'archevêché de Lyon.

Mais l'Église ne signalera jamais à la justice le sulfureux curé de la Croix-Rousse, qui récidivera, allant jusqu'à agresser sexuellement un mineur toulousain en 2005. Alerté à plusieurs reprises de la dangerosité du père Desperon, le cardinal Barbarin aura attendu **les révélations de Mediapart**, en 2016, pour réduire le prêtre à l'état laïc.

Cette nouvelle “affaire Barbarin” met en lumière une véritable stratégie d'exfiltration du diocèse de Lyon et de l'Église de France de ses prêtres pédophiles. Des déplacements, des mutations silencieuses dans un autre diocèse, à la campagne ou à l'étranger. Sans règles écrites ni préceptes établis, mais avec une régularité quasi systématique. Les pères Desperon, Preynat, Gérentet de Saluneaux, Houpert et d'autres cas dont nous avons eu connaissance, tous ces prêtres lyonnais accusés d'abus sexuels sous la responsabilité du cardinal Barbarin, ont été “mis au vert” à un moment ou à un autre de leur parcours pastoral.

Sans que la justice ne soit automatiquement saisie, comme cela devrait pourtant être la règle depuis le *motu proprio* décrété en 2001 sous le pape Jean-Paul II. « *La pratique, tout le temps, c'est de déplacer. Il y a un moment de pénitence, de mise en retrait pendant six mois, un an, puis après on tourne la page et on vous remet dans le circuit paroissial* », confirme Christian Terras, directeur de l'hebdomadaire catholique progressiste *Golias*, qui a révélé de nombreuses affaires de pédophilie.

Une majorité d'évêchés en France sont concernés. Le mode opératoire, s'il présente quelques nuances d'un diocèse à l'autre, varie peu. Dès que des premières plaintes de victimes font surface, le prêtre soupçonné d'abus sexuels prend un “congé sabbatique”, et part en pénitence le temps de se faire oublier. Il est alors déplacé géographiquement ou muté professionnellement. On l'isole et on l'éloigne dans une nouvelle paroisse, souvent à la campagne, ou on l'exfiltre dans un autre diocèse, voire à l'étranger. Il peut également être placé, temporairement, à des postes sans contact direct avec les enfants, comme archiviste, formateur ou aumônier auprès des personnes âgées.

Mais cela ne dure qu'un temps. Quelques mois ou une année tout au plus. Qu'il soit condamné ou non, le prêtre est souvent réintégré comme curé dans une nouvelle paroisse française, célébrant les premières communions et les baptêmes. Parfois, il est même promu, comme le père Bernard Preynat à Lyon, nommé doyen par le cardinal Barbarin en 2013, ou encore le père Dominique Spina, **que Mediapart a retrouvé à la tête de sept clochers** près de Toulouse, après une peine de cinq ans de prison pour viol. Le passé est alors pardonné, oublié, tapi dans les archives de l'évêché ou de la Congrégation pour la doctrine de la foi, le gendarme des mœurs du Vatican.

En l'absence de dénonciation, il faut souvent des années, voire des décennies, pour que la justice civile soit finalement saisie. La prescription rend alors beaucoup de services à l'Église ou aux évêques, comme dans l'affaire Preynat. Avant que les victimes ou la presse ne s'en mêlent. « *Il y a une justice*

transcendante qui dépasse la justice humaine dans l'Église catholique. C'est ce qui s'est passé entre Barbarin et Preynat. Au nom du pardon et de la miséricorde, ils se sont arrangés tous les deux », analyse Christian Terras.

Bernard Preynat, le curé pédophile de Sainte-Foy-lès-Lyon aux 68 victimes entre 1970 et 1991, qu'a recensées l'association La Parole libérée, est emblématique de ce système silencieux d'exfiltration au sein de l'Église de France. En 1991, le diocèse de Lyon est alerté par une mère de famille dont l'enfant, alors âgé de 10 ans, a été abusé par le père Preynat aux scouts Saint-Luc. Elle menace de saisir la justice si rien ne bouge. Le curé est alors débarqué de Sainte-Foy-lès-Lyon en février 1991, et envoyé chez les Petites Sœurs des pauvres. Pendant vingt-cinq ans, les victimes n'entendront plus parler du « père Bernard », exfiltré dans les communes rurales de la région lyonnaise.

Mais la pénitence chez les sœurs, le "congé sabbatique", ne durera que six mois. En 1991, Bernard Preynat est alors nommé prêtre en paroisse dans un petit village de la Loire, à Neulise, avant d'être muté en 1999 dans le Beaujolais, à Cours-la-Ville. En 2013, alors qu'il est informé depuis plusieurs années du passé pédophile du prêtre, le cardinal Barbarin va même jusqu'à le promouvoir doyen au Coteau, près de Roanne (Loire), à la tête de six paroisses. « Précisément, quand j'ai rencontré le père Preynat, je me suis trouvé face à un homme qui reconnaissait son passé honteux, mais qui m'assurait n'avoir plus jamais commis aucun nouvel acte de ce type », a justifié le cardinal Barbarin, dans **une interview au Figaro**, le 21 mai.

D'étonnants "congés sabbatiques"

L'Église ne se contente pas de déplacer géographiquement les prêtres soupçonnés d'avoir commis des actes de pédophilie. Elle est également passée maîtresse dans l'art des reconversions soudaines et des changements de statut. Arrêts maladie, congés sabbatiques, mises au placard ou envois au séminaire constituent autant d'outils à

disposition de la hiérarchie pour protéger l'image de l'institution. Avec un double objectif : maintenir le silence tout en isolant le prêtre mis en cause.

Ainsi, en 1982, le père Preynat est une première fois visé par des plaintes de parents de jeunes scouts qui en informent le diocèse. Rapidement, le prêtre est mis à l'écart. Pour "congé maladie", se souviennent deux personnes qui l'ont connu à cette époque. L'arrêt est de courte durée, mais il permet d'éteindre les braises de la polémique qui commence alors à émerger. Des braises qui couvriront jusqu'en 1991, lorsque d'autres parents obtiendront le départ du père Preynat pour les mêmes motifs. Dans le même ordre d'idées, plusieurs prêtres sur lesquels nous avons enquêté ont été mutés pour se rapprocher d'un "parent malade". Des maladies souvent bien réelles, mais qui tombent fort à propos lorsqu'un diocèse souhaite faire partir un prêtre discrètement.

Plus fréquents encore que les arrêts maladie : de surprenants congés sabbatiques. L'une des mesures d'urgence privilégiées par l'Église. Le cas du père Jean-Marc Desperon, exfiltré du diocèse de Lyon à celui de Montauban, est symptomatique. À deux reprises, en 1996 et en 2003, l'homme s'est vu imposer ces congés, suivant une mécanique bien précise. Mis en cause en 1994 à Lyon par des paroissiens, le prêtre est transféré dans le diocèse de Montauban. Mais avant même de prendre ses fonctions dans sa nouvelle paroisse, le père Desperon bénéficie en 1995-96 d'une année sabbatique. Le temps de faire taire les rumeurs ? Quoi qu'il en soit, le passé du prêtre ne tarde pas à le rattraper. En 2002, le père Desperon fait à nouveau l'objet d'une plainte de l'une de ses victimes, via une lettre envoyée à l'évêché de Montauban, qui décide de lui retirer son ministère. Là encore, la même logique s'applique : « *Mgr Bernard Housset, alors évêque de Montauban, lui a demandé d'arrêter son ministère pour une année sabbatique en 2003* », nous avait confirmé le diocèse.

Le père Desperon n'est pas un cas isolé. Récemment, le cardinal Barbarin s'est rendu dans la paroisse de Sainte-Blandine du Fleuve, à côté de Lyon. Objectif : expliquer aux fidèles « *sa décision de demander*

au père Bruno de prendre une ou deux années sabbatiques en dehors du diocèse », précisait le site de la paroisse. Une manière de couper court à toute polémique, alors que le père Bruno Houpert a été condamné en 2007 à dix-huit mois de prison pour des agressions sexuelles commises sur quatre jeunes hommes majeurs lorsqu'il était en poste à Rodez (Aveyron).



À droite de l'image, au deuxième rang, le père Preynat assiste à la cérémonie de bénédiction des huiles saintes célébrée par le cardinal Barbarin le 1er avril 2015. © lyon.catholique.fr

Fin avril, nous révélions l'histoire du père S., dans le diocèse de Bayonne. Soupçonné d'avoir agressé un mineur de 12 ans dans les années 1990, puis une jeune fille majeure en 2007, ce prêtre a été couvert pendant 25 ans par ses supérieurs, parfaitement informés de ses agissements, avant d'être suspendu de ses fonctions mi-avril. « J'ai pris une année sabbatique en 2007. J'ai été suivi deux ans par un psy », nous expliquait-il lorsque nous l'avions contacté. Une pause tardive, qui a considérablement favorisé la conservation du secret dans le diocèse.

En parallèle des congés sabbatiques, l'Église possède toute une gamme de métiers de choix pour les prêtres qu'elle souhaite faire oublier. Les postes d'archivistes au sein du diocèse, d'aumôniers en maison de retraite ou de gestionnaires administratifs divers sont autant de lieux d'accueil privilégiés. Condamné en 2005 à quatre ans de prison ferme pour le viol d'un lycéen de 16 ans, le père Spina a ainsi été placé dès sa libération conditionnelle fin 2007 à un poste d'archiviste au sein du diocèse de Toulouse. D'autres sont incités à reprendre leurs études de théologie, comme le père L., envoyé deux ans en « mission d'étude » après avoir été condamné dans le diocèse de Toulouse pour pédopornographie en 2008. « Il y a plusieurs façons de faire lorsqu'un prêtre est accusé de pédophilie », confirme Hendro Munsterman, théologien néerlandais

et enseignant à l'Université catholique de Lyon. « On invente une raison et on l'envoie faire des études à Paris ou à Rome par exemple. »

Même quand la justice se saisit d'une affaire, l'Église ne relâche pas son emprise, de façon à s'assurer que le prêtre ne soit pas exposé aux médias. Sur ce plan, les abbayes et les couvents jouent un rôle majeur. Du père Preynat, accueilli chez les Petites Sœurs de Saint-Joseph à Fontaines-sur-Saône, au père Spina passé par la communauté des pères de Betharram à Pibrac, les congrégations religieuses offrent des garanties de discrétion et de sécurité pour l'Église. « Il peut arriver que l'évêque apporte des garanties devant la justice et que le prêtre soit placé dans un monastère dans l'attente de son jugement », atteste un ancien cadre d'un diocèse français qui a accepté de témoigner. Un arrangement avec la justice d'autant plus aisé que les monastères sont justement conçus pour éviter les contacts avec le monde extérieur. « Le prêtre n'a pas le droit de sortir. Dans les monastères, les endroits où dorment les moines s'appellent les cellules », rappelle-t-il. Une cellule où la parole est jalousement gardée, à l'abri des oreilles indiscretes.

« Recycler en Afrique ou en Asie »

Faute d'être "mis au cloître", certains prêtres ou religieux accusés de pédophilie sont envoyés, parfois précipitamment, en mission hors de France, en outre-mer ou à l'étranger. Une solution d'urgence, pour déplacer le problème loin des autorités ecclésiastiques et judiciaires du pays d'origine. Pour les diocèses, la tâche est moins aisée que pour les congrégations religieuses et les ordres missionnaires, plus autonomes. « L'avantage des congrégations, c'est qu'elles ont accès à un réseau international, à des lieux en Afrique ou en Asie qui leur permettent de recycler un certain nombre de religieux. Pendant longtemps, on les a envoyés dans les pays en voie de développement », atteste le théologien Hendro Munsterman.

Ce schéma classique s'applique aussi aux outre-mer. C'est le cas de l'abbé Jean-Marie Vincent, condamné en 2000 par la cour d'appel de Nancy à quatre ans de prison ferme, pour agressions et atteintes sexuelles sur

mineurs de moins de quinze ans. Mais dès sa libération en 2003, l'ancien directeur de la chorale des Petits Chanteurs de Bar-le-Duc est envoyé à La Réunion, en accord avec les évêques de Verdun et de Saint-Denis. Il deviendra alors le responsable de la paroisse de La Source à la fin de son contrôle judiciaire. Un poste où il est inévitablement en contact avec des enfants, jusqu'à sa révocation en 2015 par le Vatican, douze ans après son arrivée.

Des religieux sont parfois envoyés à l'étranger avant même d'être rattrapés par la justice. En avril dernier, un procès visant la **communauté Saint-Jean** a mis en évidence les méthodes d'éloignement de cette congrégation. En avril dernier, Régis Peillon a été condamné à un an de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Chalon-sur-Saône, pour des agressions sexuelles commises sur un adolescent en 2009 et sur un adulte en 2014. Avertis depuis des années de ses « *difficultés relationnelles* », ses supérieurs l'avaient pourtant envoyé au prieuré d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, entre 2007 et 2008.

Sur place, Régis Peillon avait agressé une quinzaine d'adolescents et jeunes adultes ivoiriens, leur proposant de « *vérifier si [leur] organe sexuel s'était bien développé* », peut-on lire dans un rapport du frère Jean-Polycarpe, son supérieur de l'époque, que Mediapart a pu consulter. Le tocsin sonne finalement à Abidjan, et le frère est renvoyé cinq jours plus tard au prieuré de Rimont (Saône-et-Loire). Mais il y commettra d'autres agressions. Les responsables de la congrégation, déjà secouée par plusieurs affaires de pédophilie, garderont un silence coupable pendant des années et n'alerteront jamais la justice. À ce jour, aucune procédure n'est ouverte à ce sujet en Côte d'Ivoire.

Mais la France n'est pas la seule à expatrier ses prêtres soupçonnés de pédophilie. À plusieurs reprises, des prêtres étrangers ont été envoyés dans l'Hexagone, sans que les autorités ecclésiastiques du pays d'accueil ne soient totalement informées de leur passif. C'est le cas du prêtre suisse Joël Allaz, accusé d'agression sexuelle sur vingt-quatre enfants entre 1958 et 1995. Du canton de Fribourg à Grenoble, puis à Lyon, le

capucin a été muté systématiquement par sa hiérarchie à chaque affaire naissante. Cette pratique lui a permis de bénéficier d'une impunité pendant un temps, et de faire deux victimes en France.

« *Il est légitime de se demander si le fait d'envoyer le frère en France, sans ouvrir une enquête canonique ni chercher à savoir ce qui s'était réellement passé, à un moment donné où des rumeurs commençaient à se faire entendre, constitue une entrave à l'action pénale* », soulevait en 2008 la juge suisse Yvonne Gendre sur **Mediapart**. Il faudra attendre cette année-là et les confessions du père Allaz dans la presse pour que la justice s'empare du dossier.

En trois mois d'enquête, nous avons constaté la répétition de mécanismes internationaux d'exfiltration qui dépassent le cas français. Un prêtre canadien envoyé de la Belgique à Lourdes, un Québécois en exil dans l'Eure, un Français inculpé en Autriche et rapatrié, un moine déplacé de la Haute-Loire vers la Roumanie, un prêtre belge exfiltré au Brésil... La liste est loin d'être exhaustive. En septembre 2015, le site d'information internationale Global Post retraçait même **le parcours de cinq prêtres américains** délocalisés en Amérique latine. « *Comme il est devenu plus compliqué dans les pays occidentaux de maintenir les prêtres abuseurs en poste, les évêques les envoient de plus en plus dans les pays en développement* », analyse David Clohessy, porte-parole de l'association de victimes Survivors Network of those Abused by Priests (SNAP), cité par le Global Post. « *La justice y est moins performante, les médias moins indépendants et la différence de pouvoir entre les prêtres et les paroissiens est plus grande. C'est massif, et à mon avis c'est de plus en plus prononcé.* »

En 2002, la cellule d'investigation du quotidien *The Boston Globe*, Spotlight, révélée récemment par le film du même nom, avait déjà mis en lumière les mécanismes d'exfiltration des prêtres pédophiles aux États-Unis.

Nous avons joint par téléphone Walter Robinson, rédacteur en chef de l'équipe de Spotlight à l'époque. Il confirme à Mediapart un véritable système d'exfiltration des prêtres pédophiles, à la campagne

et à l'étranger. « *Le prédécesseur du cardinal Law a envoyé des prêtres pédophiles en Amérique latine pour les garder hors de vue et ils ont abusé d'autres enfants* », explique Walter Robinson.

Grâce à un long travail d'enquête sur les données, les journalistes de Spotlight avaient découvert des critères précis de mise au vert. Ce qui leur avait permis d'établir une liste de 87 prêtres soupçonnés de pédophilie, et de conduire à la démission de l'archevêque de Boston, M^{gr} Law, qui avait couvert les faits. « *Nous avons d'abord découvert douze ou treize prêtres. Puis nous nous sommes rendu compte qu'ils*

étaient régulièrement mis sur le banc de touche au lieu de reprendre leurs fonctions. Et ils étaient répertoriés en "congé maladie", "parti pour un an ou deux", "en attente d'affectation" ou même "muté au bureau du clergé", se souvient Walter Robinson. Ils avaient aussi un programme de "prêt-bail" pour les prêtres. L'archidiocèse de Boston pouvait envoyer un prêtre accusé dans un autre diocèse, comme un prêt », ajoute l'ancien responsable de la cellule Spotlight. Du "prêt-bail" aux "congé sabbatiques", un mode opératoire que l'on retrouve des deux côtés de l'Atlantique. Comme un système universel de fuite en avant des plus hautes autorités de l'Église.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.